INFORMATION PRODUIT

Concept de sécurité électrique pour installations à courant fort et réseaux de distribution



Ordonnance sur les installations électriques à courant fort, article 12: «Après avoir élaboré un système de sécurité spécifique de l'installation, l'exploitant d'une installation à courant fort doit instruire, dans le cadre de ce système, les personnes qui ont accès à la zone d'exploitation, qui exécutent des manoeuvres de service ou qui travaillent sur l'installation.»

Lors des inspections périodiques, l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI) contrôle le concept de sécurité (SiKo) et veut savoir si les instructions sont connues et si elles sont appliquées, qu'il s'agisse de réseaux de distribution ou d'exploitants privés.

Les thèmes ci-après en particulier font spécialement partie intégrante du SiKo et doivent être régis clairement:

- Documentation et étiquetage des installations et indications de danger.
- Responsabilités en exploitation normale, y compris les rôles, les
- vêtements, les outils et la formation (concept d'exploitation).
- Concept d'accès, notamment si plusieurs parties ont accès aux installations.
- Procédure en cas d'accidents et d'incidents (plan d'urgence avec interfaces vers des organismes de secours).
- Instruction des collaborateurs en ce qui concerne le SiKo et formations complémentaires régulières, preuve d'instruction incluse.
- Concept de maintenance avec plan de maintenance détaillé et rapport de contrôle/mesures.



Nos prestations

- Élaboration d'un SiKo actualisé et complet
- Instruction CS des collaborateurs autorisés d'accès
- Identification précoce des points faibles et définition de mesures

La responsabilité de l'exploitant est engagée si une personne est blessée lors de l'exploitation d'une installation à courant fort privée ou publique. Le SiKo aide l'exploitant à prouver qu'il a tout mis en oeuvre pour éviter un accident impliquant des collaborateurs ou des tiers.

Voulez-vous «jouer la carte de la sécurité» et vous concentrer sur votre coeur de métier?

Nous élaborons ou maintenons à jour le SiKo pour vous et nous formons vos collaborateurs. Vous pouvez par ailleurs externaliser l'inspection, l'entretien et le contrôle de fonctionnement devant être régulièrement effectués sur la station transformatrice en nous confiant ces tâches dans le cadre d'un abonnement de services. Sur demande, nous prenons également en charge l'accompagnement des inspecteurs ESTI pour vous. N'hésitez pas à nous contacter pour une offre sur mesure.

Vos avantages

- Sécurité maximale des personnes et des installations en mentionnant tous les aspects pertinents dans le SiKo et en formant les collaborateurs.
- Contrôle et définition de l'accès aux installations.
- Notamment le test et l'optimisation du concept d'accès souvent sous-estimé.
- Conformité avec les exigences légales.

